

GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR THE MEDITERRANEAN

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE



Troisième session du Comité de l'Administration et des Finances (CAF)

Marrakech, Maroc, 14-19 mai 2012

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

ÉTABLIT, en conformité avec l'Article VII (1) de l'Accord portant création de la CGPM, un Comité administratif et financier (CAF).

Les fonctions du Comité administratif et financier consisteront à:

- a) examiner les questions administratives relatives au Secrétaire exécutif et à son personnel et présenter les recommandations appropriées à la Commission;
- b) re-examiner la conformité avec le Règlement intérieur et le Règlement financier;
- c) examiner la mise en œuvre du budget adopté à la précédente session de la Commission, analyser ainsi que faire des recommandations sur la proposition de budget qui devra être adoptée au cours de la présente session de la Commission; et
- d) s'occuper de toute autre question administrative et financière soulevée pas la Commission.

Le Comité administratif et financier se réunira avant la session annuelle de la Commission.